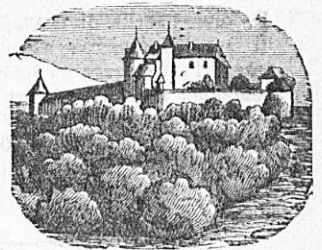




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9⁰² 2²⁰ 9³⁶. BULLE, dép. 5¹⁵ 12²⁵ 6³⁵.

ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois » 2 50
Étranger . . 1 an » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES
District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Étranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage).

Une odieuse campagne.

Si le sort de la guerre eût voulu que nous gémissions sous la botte de l'envahisseur, que les armées étrangères aient incendié, pillé et détruit nos villes et nos villages, massacré nos populations, volé nos objets d'art et cambriolé les coffres-forts de nos établissements publics, quelle serait notre attitude à l'égard de l'envahisseur ? Resterions-nous donc bêtement à attendre celui qui nous délivrerait, sans protester contre les violations du droit des gens et de toutes les règles du droit international ?

Qui donc pourrait nous dénier le droit de crier bien haut nos revendications, droit imprescriptible de la victoire qui s'insurge contre les cruautés du bourreau.

Et si les mêmes calamités s'abattent sur une nation sœur, en dépit des règles qui nous obligent à rester neutres militairement, devons-nous rester muets en face des horreurs qui se commettent ? Il est au contraire pour nous un devoir impérieux de protester à la face du monde contre les forfaits qui se commettent envers une autre nation neutre, sœur de la nôtre. Et rien ne saurait nous empêcher de dire hautement dans quelles conditions devraient être rétablies nos libertés et notre situation économique. Rien non plus ne peut nous interdire de formuler les mêmes vœux lorsqu'il s'agit d'une autre nation neutre et libre foulée aux pieds, martyrisée, torturée, spolée parce qu'elle n'a écouté que la voix du devoir et de l'honneur.

Pourtant, là n'est point l'idée de l'Allemagne qui ne conçoit la liberté d'opinion que lorsque cette opinion lui est favorable.

Qui n'est pas pour moi est contre moi, a-t-elle déclaré au début de la guerre. Les actes les plus légitimes, les faits les plus justes et sincères, sont considérés par elle comme des actes inamicaux s'ils ne sont pas en sa faveur.

On l'a vu tout dernièrement. Notre existence, en tant que nation libre et indépendante, est uniquement basée sur le respect du droit et de la justice. M. Ador, en séance du Conseil des Etats, a proclamé ce principe en déclarant que la paix future de l'Europe ne pouvait être durable que si elle était basée sur le droit et la justice.

M. Ador n'est guère sympathique aux Centraux. Ils saisissent cette occasion pour tramer contre lui une odieuse campagne allant jusqu'à comparer son attitude à celle de M. Hoffmann.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur démontrer l'absurdité de cette comparaison. Mais un fait est certain. C'est que la présence de M. Ador au sein du Conseil fédéral déplaît souverainement aux Allemands. Rien mieux que cette antipathie, pour ne pas dire plus, ne prouve mieux combien la présence du nouveau conseiller fédéral était nécessaire. Si cette présence gêne les entreprises louches de l'Allemagne, si elle entrave certains projets dangereux pour notre indépendance, nous ne pouvons que nous féliciter de la campagne qui est menée contre lui. Ce sera son plus grand titre à la reconnaissance de ses concitoyens que d'avoir mérité les foudres allemandes.

Mais, ce qui est odieux, c'est qu'il se trouve des journaux se prétendant suisses pour accueillir la prose inique des organes officiels allemands. La campagne en question a été inaugurée par le *Lokal Anzeiger*, de Berlin, qui reflète assez fréquemment la pensée gouvernementale. En voici un extrait :

« Ces jours derniers, dans une séance du Conseil des Etats, M. Ador a déclaré devant les représentants des cantons que l'Europe ne peut avoir d'autre paix qu'une paix basée sur le droit et la justice. Ce qu'entendait par là M. Ador découle sans autre d'un passage précédent de son discours disant que la Belgique devait être rétablie dans ses droits et indemnisée. En parlant de la paix, M. Ador a donc représenté le point de vue de l'Entente. Il n'a pas exprimé le besoin général de paix, ainsi qu'il aurait convenu d'un homme d'Etat neutre, mais dans la discussion des conditions de paix il a pris parti en faveur d'un des groupes de belligérants. En s'exprimant ainsi, il a violé les devoirs de la neutralité d'une manière plus grave que ne l'avait fait en son temps M. le conseiller fédéral Hoffmann et l'on peut s'attendre à ce qu'il tirera de son attitude les mêmes conséquences que son prédécesseur a cru devoir tirer de ses efforts pour la paix.

Dans une séance publique, M. Ador a fait une déclaration qui ne peut servir à l'avancement de la paix. Il s'est donc constitué l'avocat de l'Entente, oubliant qu'en tant que conseiller fédéral il ne pouvait exprimer ce qu'il pense et ce qu'il désire personnellement.

On ne peut guère s'imaginer qu'a-

près les déclarations de M. Ador au Conseil des Etats les ministres des puissances centrales à Berne pourront encore trouver les moyens nécessaires de conserver avec lui des rapports officiels.

Comme M. Ador est un homme à conviction, il mettra certainement à éviter des difficultés au Conseil fédéral le même empressement qu'a montré M. Hoffmann à se sacrifier pour son amour trop humain de la paix.

La *Gazette de Lausanne*, commentant cet article du *Lokal Anzeiger*, ajoute :

Il ne faut pas se payer de trop d'optimisme. Il nous est revenu de source très sérieuse que notre pays allait subir des pressions étrangères qui cherchaient à le faire sortir de sa neutralité. Lorsque le *Lokal Anzeiger* déclare que les représentants des puissances centrales ne pourront plus avoir de rapports avec le chef de notre Département politique, qu'est-ce, sinon une menace de rupture des relations diplomatiques ?

La menace du journal berlinois est-elle un nouveau bluff, ou bien arriverons-nous à la rupture des relations diplomatiques. Trop d'intérêts allemands sont en jeu pour que l'empire consente de gâter de cœur à se laisser entraîner à cette extrémité. Mais, ce qui est certain, c'est que tout le peuple vraiment suisse fera corps autour de son magistrat, en réprouvant énergiquement ces iniques agissements à son égard.

NOUVELLES SUISSES

Éditeurs de journaux. — L'assemblée générale ordinaire de l'Association suisse des éditeurs de journaux, qui a eu lieu le 11 octobre, a approuvé, après une longue discussion le projet de statuts élaboré par le comité, et qui prévoit entre autres la création d'un secrétariat permanent, d'un bureau de contrôle et d'un tribunal d'honneur et d'arbitrage auquel seront soumis préalablement à la juridiction ordinaire les conflits qui se produiraient dans l'imprimerie suisse.

L'assemblée a constaté que les questions les plus urgentes à discuter sont celles se rapportant aux difficultés croissantes dans l'exploitation des journaux. La réduction des horaires cause des modifications d'une très grande importance. Différentes voies seront coupées au service rapide d'informations de la presse quotidienne, aussi bien dans la transmission des dépêches aux journaux que des journaux aux lecteurs.

A cela s'ajoute le côté matériel de la nouvelle régularisation des salaires, les constantes augmentations de prix

des métaux, couleurs, charbons, etc., de sorte qu'outre le règlement prochain du prix du papier, il semble absolument nécessaire de procéder à une élévation générale des prix d'abonnement et d'insertion.

L'assemblée générale a pris dans ce sens diverses mesures. Il ne sera plus donné notamment d'exemplaires gratuits sauf aux Maisons du soldat. On fera des démarches auprès des autorités compétentes pour demander la réduction des nouvelles et publications officielles. Les nouvelles concernant les sociétés, les extraits de rapports de gestion doivent être réduits à un minimum.

En ce qui concerne la question du papier, l'assemblée a adressé au Conseil fédéral une résolution demandant qu'on renonce à une élévation des prix maxima fixés en 1916 d'ici la fin de l'année, et que toute demande d'élévation de ces prix maxima soit soumise, à partir du 1^{er} janvier 1918, à une expertise impartiale et soumise en temps utile à l'Association suisse des éditeurs de journaux ou à l'Association protectrice des industries travaillant le papier.

Notre pain quotidien. — On mande de Berne à la *Tribune de Lausanne* :

Nos hautes autorités fédérales occupent depuis un certain temps déjà, de trouver une solution pour ménager nos approvisionnements en céréales tout en diminuant le moins possible la quantité journalière de pain allouée, depuis le 1^{er} octobre, à chaque citoyen. Divers mélanges ont été préconisés, mais le seul vraiment pratique et réalisable actuellement ne peut être recherché qu'avec la pomme de terre. Différents essais effectués, sur l'ordre de l'autorité intéressée, avec ce précieux tubercule ont donné des résultats très satisfaisants et il est à peu près certain que le Conseil fédéral ne tardera pas à prendre un arrêté par lequel la fabrication du pain ne sera plus autorisée qu'avec un mélange de pommes de terre. Du reste, quelques boulangers bien avisés, non seulement à Berne, mais aussi dans d'autres localités, n'ont pas attendu l'ordonnance officielle pour fabriquer ce nouveau pain et leur clientèle est loin de s'en plaindre.

Chute d'un avion français. — Mardi après midi, à 5 h. 1/2, un avion français monté par deux aviateurs est tombé dans la forêt entre Beurnevésin et Rechéty. Les deux aviateurs ont été tués. Les cadavres ont été rendus à la France avec les honneurs militaires.

Espionnage et contrebande. — La police de l'armée a arrêté, à Coblenz (Argovie), un individu se disant voyageur de commerce et qui a été trouvé porteur d'une somme de 450,000 fr. en billets de banque suisses et russes.

meilleur marché, prouvent... spécialement contre la... bouteille pour la cure com... postale directement à la... oursement des prix ci dessus... 30091X

DOMAINE
E.

D'ALFRED ESSEIVA
SAMEDI 20 OCTOBRE
rés-midi, à l'Hôtel de...
re), à Bulle, le domaine...
toire de Bulle, de la...
terrain de première...
nt neuf. Les conditions

tous renseignements,
ER, Café Brasserie du

oire.

os achats en
ez le Magasin

HALMANN

E
rras
al-Blanc

grand choix
pour la campa-
James et En-
au choix de
es que chaus-
rs, chaussons
, caoutchoucs
sans concu-

compte 3 %

MOURLEVAT,

Rue du Tir.
os et chiffons, crins
ures conditions.

quel fromager

rait jeune homme pendant
r pour lui apprendre à
iquer et soigner le fro
iquer conditions à Penst
eux, à La Tour-de-

ises de bois
de feu.

Commune de Riaz ven-
a mises publiques dans ses
, le vendredi 19 octo-
environ 150 numéros de bois
ircoies : tas de branches, ron-
t moules, etc.
dez-vous des miseurs, avec
arni, au chalet communal, à
res du matin.
z, le 10 octobre 1917.

AVIS
est interdit de toucher aux
ui se trouvent sur les grèves
Sarine.

BRAILLARD J.
Sciernes d'Albeuve.

De divers écrits qu'il avait en poche, il résulte que ce voyageur pratiquait l'espionnage au service de l'Allemagne. Il détenait des renseignements sur des mouvements de troupes françaises et sur des dépôts de marchandises en France. L'espion est un nommé Dreyfus, Israélite, d'origine allemande.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 16 octobre. — Le Conseil nomme :

M. Auguste Wæber, ingénieur, à Fribourg, ingénieur en chef des Entreprises électriques fribourgeoises ;

M. Jules Berset, à Provens, instituteur à Ponthaux ;

M. Joseph Mauron, à Ependes, débitant de sel au dit lieu ;

Mlle Thérèse Remy, à Bulle, débitante de sel au dit lieu.

— Il accorde à Mlle Catherine Pytoud, à Neirivue, une patente l'autorisant à pratiquer la profession de sage-femme dans le canton de Fribourg.

— Il autorise la commune de Rueyres-Treyfayes à une vente d'immeubles.

— Il prend un arrêté fixant les prix maxima pour la vente des charbons.

GRUYÈRE

Obsèques de M. Gretener.

— Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, nous reproduisons ci-après le discours prononcé par M. le Conseiller National Cailler sur la tombe de M. Gretener, discours qui a fait une si profonde impression sur le public assistant aux funérailles :

Messieurs,

La mort impitoyable vient d'enlever à la tendresse de sa famille, à l'affection de ses nombreux amis, à la considération générale, un homme dont la vie fut toute de travail, de probité et de dévouement.

J'ai la douloureuse mission de venir, au nom de ses amis, en particulier au nom de ses collègues du Conseil d'administration de la Société Pater, Cailler, Kohler, lui apporter un dernier adieu et dire la profonde tristesse que nous occasionne à tous le départ prématuré de cet ami sincère et fidèle, chez qui l'on trouvait toujours bon accueil et bons conseils, chez qui l'on ne tardait pas à découvrir une haute conscience et une ferme volonté alliées à un cœur sensible et compatissant.

Jean Gretener avait eu des débuts très modestes. Fils d'un agriculteur de la Suisse primitive, il s'était fait lui-même, à force de travail, d'énergie et de volonté. Cette origine se retrouvait en lui, le vieux sang suisse qui coulait dans ses veines lui donnait cette tournure d'esprit calme, objective et réfléchi : toute sa vie active passée dans la Suisse romande lui avait valu cette clarté et cette précision dans les idées que nous admirons toujours. De la réunion de ces deux mentalités, résultait un équilibre parfait, qui était la marque distinctive de son caractère, qui faisait sa force et créait cette confiance qu'il ne tardait pas à inspirer à tous ceux qui eurent recours à ses conseils et à ses lumières.

Venu dès sa jeunesse à Vevey, pour y gagner son existence, tout en apprenant le français, qui était devenu, pour ainsi dire sa langue maternelle, puis dans cette belle Gruyère qu'il ne devait plus quitter, il ne tarda pas à s'attirer l'estime générale, à y fonder son foyer et sa famille, à qui, dans ces heures sombres, nous offrons notre sympathie douloureuse et compatissante.

Jean Gretener eut, toute sa vie, une passion qui ne l'abandonna jamais : l'amour du travail mis au service d'une vive intelligence. C'est ainsi que, parti de rien, simple petit employé, sans autre recommandation que son labeur et sa parfaite honorabilité, il sut acquérir et l'estime et la confiance de son chef, pour devenir peu à peu son collaborateur et son successeur. A son tour, chef d'un important commerce, il se créa une situation considérable, non seulement dans sa sphère habituelle d'activité, mais dans de nombreuses entreprises de près et de loin. Depuis bien des années, il était une personnalité hautement appréciée, non seulement à Bulle et dans le canton, mais dans toute la Suisse romande, non seulement dans les cercles commerciaux, mais encore dans les cercles de l'industrie et de la finance de notre pays, où sa connaissance approfondie des affaires, son esprit de travail et d'organisation étaient vivement appréciés et où, aussi, sa perte causera une émotion et un vide profonds.

Ces hautes qualités le désignèrent tout naturellement à l'attention des fondateurs des usines de Broc, auxquelles il apporta, dès l'origine, l'appui et le concours le plus dévoué et le plus précieux.

Depuis vingt ans, il y eut le 9 octobre, la veille de sa mort, jour pour jour exactement vingt ans, que les bases de cette entreprise furent jetées — il n'a pas cessé d'y apporter sa collaboration éclairée qui fut, je tiens à le dire ici, un des facteurs de la réussite.

Cette collaboration, comme tout ce qu'il entreprenait d'ailleurs, était faite de travail infatigable, de méthode, de prévoyance, de dévouement et de vigilance que nous n'oublierons jamais. Son nom restera indissolublement lié à la prospérité industrielle de Broc, dont la population ouvrière était l'objet de sa constante préoccupation.

Un côté moins connu du caractère de Jean Gretener, était sa bienveillance et sa sollicitude envers tous ceux qu'il estimait les mériter. Sous des dehors froids il cachait une sensibilité exquise, qui ne se livrait que peu à peu, retenu par sa modestie et une sorte de timidité. Celle-ci disparue, il se montrait tel qu'il était, un cœur affectueux et bon, dont le plus grand plaisir était celui d'obliger.

Sa générosité était discrète, et fine ; seuls ceux qui ont vécu dans son intimité, connaissent la largeur de ses gestes tant il mettait de soin à les dissimuler.

Travailleur infatigable, au dévouement illimité, Jean Gretener n'est plus. Alors qu'il y a quelques semaines encore, il déployait toute son activité, sa famille, ses amis étaient en droit d'espérer pour lui et pour eux une belle et solide vieillesse. Les voies de la Providence sont impénétrables ; nous sommes tous plongés dans une grande tristesse, inconsolables du départ de cet homme de bien.

Et au bord de cette tombe, nous te disons, cher ami, avec notre dernier adieu, merci de l'exemple que tu nous laisses.

Adieu, Jean Gretener, tu fus le bon travailleur, tu as terminé ta journée. Repose en paix. Ton souvenir restera impérissable dans notre mémoire et dans nos cœurs.

Nécrologie. — M. Louis Gremaud, forestier de la ville de Bulle, est décédé jeudi matin, dans sa 45^{me} année, à la suite d'une longue maladie, probablement contractée pendant son pénible et absorbant service.

M. Louis Gremaud a succédé à M. Alex en qualité de forestier. Sa longue expérience, son activité, l'intérêt constant qu'il portait à ses chères forêts

furent beaucoup dans le magnifique développement que prirent ces dernières. Il y a passé la plus grande partie de sa vie, leur consacrant le meilleur de son temps. Et, maintenant qu'il aurait pu aspirer à un peu de repos, la mort inexorable l'enlève à l'affection des siens.

M. Gremaud fut un fonctionnaire modèle, tout à son devoir et soumettant toute sa vie à l'accomplissement de sa tâche.

Il laisse une nombreuse famille, dont la majeure partie est encore en bas âge. Ses enfants suivront certainement sa trace sur la voie du travail et du devoir. Nous leur adressons, ainsi qu'à Mme Gremaud, l'expression de notre vive sympathie dans ce grand et irréparable malheur.

— Jeudi matin également, est décédée à Bulle Madame Charles Adamoli née Buchs, emportée par la maladie dans la force de l'âge. Combien la mort dut être pénible à cette pauvre femme qui n'eut point la présence de l'époux aimé pour adoucir ses derniers moments, son mari étant sur le front italien.

Madame Adamoli n'avait pas d'enfants ; mais sa bonté et ses instincts maternels l'engagèrent à élever deux pauvres orphelins, qui perdent en elle une bienfaitrice et une mère adoptive. Toutes les sympathies vont à M. Adamoli, dont on conçoit la douleur lorsqu'il apprendra la terrible perte qu'il vient de subir.

Foire d'octobre. — Les marchands étaient nombreux mercredi et ils ont fait des achats assez importants ; pour les bêtes de choix, les prix se sont maintenus aux chiffres de la foire de septembre. Ont été amenées sur le champ de foire, mercredi, 469 têtes de gros bétail, jeudi, 159 têtes. La gare du Bulle-Romont a expédié 33 wagons avec 218 têtes.

Le marché au petit bétail, dont les prix étaient soutenus, comptait 5 veaux, 23 moutons, 60 chèvres, 6 porcs et 121 porcelets.

Jeudi, les fruits étaient abondants ; ils ont été enlevés aux prix de 2 fr. 20 à 2 fr. 80 la mesure de 20 litres. Les pommes de terre, plus rares, ont été vendues à 2 fr. 40. Les œufs, de plus en plus rares, sont montés à 3 fr. 80 et 3 fr. 90 la douzaine.

La carte de pain des soldats. — Communiqué de l'Office de ravitaillement :

Nous rappelons aux soldats mobilisés qu'ils doivent apporter leur carte de pain en entrant au service, à moins qu'ils ne rentrent dans l'une des trois catégories suivantes : producteurs-consommateurs ; fils de producteurs-consommateurs ; domestiques de producteurs-consommateurs.

Les personnes appartenant à ces catégories apporteront en lieu et place de leur carte de pain une déclaration de l'Office communal de la carte de pain attestant qu'ils rentrent dans l'un des trois cas ci-dessus.

Nous rappelons en outre aux soldats mobilisés l'article 86 de la décision du département militaire fédéral du 14 septembre 1917 indiquant que tous les hommes entrant au service doivent être porteurs de leurs cartes de pain mensuelles, qui doivent être munies de tous les coupons à utiliser dès le jour de l'entrée en service.

Cour d'assises. — La cour d'assises du 1^{er} ressort siégera mercredi, 14 octobre, à 9 heures du matin, au château de Bulle, pour juger le nommé Th. P., de Sorens, accusé d'incendie et de vol.

M. R. P., à Sorens, remarqua, le 12 août 1917, à 10 h. du soir, du feu sur la toiture en bardeaux de sa maison.

Il parvint, à l'aide d'une échelle et d'un bidon d'eau, à éteindre l'incendie qui venait de se déclarer. A l'endroit où les bardeaux avaient été consumés, il trouva des chiffons brûlés qui avaient dû être lancés sur le toit par une main criminelle.

L'auteur présumé de cet acte, T. P., fut appréhendé et fit des aveux complets devant le juge d'instruction. T. P. est encore accusé d'avoir, quelques temps auparavant, commis un vol à l'asile de Marsens.

La cour sera présidée par M. Romain Chatton, président du Tribunal de la Glâne, à Romont. MM. Joseph Delatena, président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, et Joseph Philippone, président du Tribunal de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis, fonctionneront comme assesseurs.

M. Bernard Weck, procureur général, soutiendra l'accusation et M. Louis Dunand, avocat, à Bulle, défendra d'office l'accusé.

Remerciements. — Le coré Payerne se fait un heureux devoir d'exprimer sa très vive reconnaissance aux paroissiens de Bulle pour leur magnifique générosité à la quête de dimanche dernier. Le résultat a été superbe et a dépassé toutes les espérances. Une fois de plus, la charité des Bullois s'est manifestée dans toute sa beauté. Cette collecte aura à son tour le bonheur de la citation. Nous souhaitons à la population de Bulle l'abondance de bénédictions promises par le divin Rédempteur aux cœurs qui savent donner sans compter. Veuillez agréer, etc.

TACHE, caré.

Avis aux militaires. — Les Dames de Bulle se font un plaisir de prévenir les militaires peu aisés de la localité qui seront mobilisés le 23 octobre, qu'elles ont encore une certaine quantité de chaussettes à leur disposition.

Les soldats qui désirent en recevoir peuvent venir les chercher dimanche 21 octobre, de 10 h. 1/2 à 11 h., au rendez-vous de l'école des filles. (Communiqué.)

†
Madame Fortunée GREMAUD-MAGNIN et ses enfants Paul, Marie, François, Jules et Cécile, à Bulle ; Monsieur et Madame Léon GREMAUD, à Bulle, et leurs enfants à Bulle, Farvagny et Lausanne et les familles ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR
Louis Gremaud

forestier
leur regretté époux, fils, frère, neveu et cousin, décédé à Bulle, le 13 octobre 1917, dans sa 45^{me} année, après une pénible maladie, muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, dimanche 21 octobre, à 3 heures après midi. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
Monsieur Charles ADAMOLI, aux Arènes en Italie ; les familles Jules BUCHS, au Locle, Alfred BUCHS en France, Placide BUCHS à La Villette, Emile BUCHS en Pologne, Ida RIME-BUCHS à La Tour, Eugénie A. MAZONI-BUCHS à Bulle, Eugénie DORTHE à Montreux, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère épouse, sœur, belle sœur et tante

Madame Marie ADAMOLI
survenue le 18 octobre, dans sa 46^{me} année. L'ensevelissement aura lieu à Bulle, samedi 20 courant, à 9 1/2 heures du matin. Priez pour elle !

La vie chère.

A Messieurs les

de la Ville

Les difficultés et

temps que nous tr

naître dans l'esprit d

toutes catégories des

rité et de fraternité.

Souvent, il est v

ont été poussés jus

erronées et malfaic

Aussi, la Société

commerce de Bulle,

d'élever la voix, n'en

ter atteinte à la ju

respect qu'elle doit a

sons de commerce. E

ment attirer l'atten

teurs sur les press

majorité de ses me

mande instamment

tantif de leur situat

fait et que Messieurs

veulent bien y po

par une augmentati

soit par une allocati

Les Employés de

rent que ces messie

ne point trouver le

Concours

La Fédération des

nise son concours de

Jeudi 25 oct

place

Sont admises à ce

nées du 1^{er} novemb

d'inscription est de

Les inscriptions et

res des syndicats fé

plus tard.

Mise

d'un for

Le soussigné expo

ques, samedi 2

jour, devant le m

Trème, un cho

nant des articles d'é

rants, chocolat, tabac

Arno

Grande salle

DIMANCHE

Soire

Foot

Madame a ses bre

Invitation cordiale

CINÉMA

Matinée, 3 h. 15.

Programme

LE SPITZBERG, de

PATHE JOURNAL.

Renouant ! LE CA

4 parties.

LES MILLIONS DE

Location ou

Romain

Marmites en

Toutes cassures e

peuvent être aujourd

parées avec succès

soussigné.

Jean Firmann-C

Atelier spéc

de Soudure-Au

BULLE.

La vie chère. — On nous prie de publier la correspondance suivante :

A Messieurs les Commerçants de la Ville de Bulle,
Les difficultés et la rigueur des temps que nous traversons ont fait naître dans l'esprit des travailleurs de toutes catégories des idées de solidarité et de fraternité.

Souvent, il est vrai, ces principes ont été poussés jusqu'à des limites erronées et malfaisantes.

Aussi, la Société des Employés de commerce de Bulle, en se permettant d'élever la voix, n'entend en rien porter atteinte à la justice ainsi qu'au respect qu'elle doit aux chefs des maisons de commerce. Elle désire simplement attirer l'attention de ces Messieurs sur les pressants besoins de la majorité de ses membres. Elle demande instamment qu'un examen attentif de leur situation précaire soit fait et que Messieurs les Commerçants veuillent bien y porter remède soit par une augmentation de traitement, soit par une allocation surnuméraire.

Les Employés de commerce espèrent que ces messieurs voudront bien ne point trouver leur initiative mau-

vaise et injuste et donneront suite à leur demande.

Au nom de la fraction de ses membres déjà favorisés, la Société se fait un devoir de remercier Messieurs les Commerçants d'avoir bien voulu comprendre leur situation et cherché à l'améliorer.

Aux militaires. — Certains journaux du canton de Fribourg publient un communiqué d'allure officieuse d'après lequel l'adjudance générale de l'armée serait disposée à accorder des dispenses de service militaire aux soldats qui s'engageraient à préparer des bois de chauffage. Nous sommes en mesure de démentir catégoriquement cette nouvelle. De telles dispenses ne sont accordées par l'adjudance générale que dans les cas tout à fait exceptionnels. Nous invitons donc les militaires mis sur pied le 23 octobre prochain à ne pas encombrer les autorités de demandes n'ayant aucune chance d'être prises en considération. *Etat-major de l'armée.*

Foot-Ball. — C'est faire œuvre de patriotisme que d'aider aux sociétés dont le but est de fortifier et d'as-

souplir nos jeunes gens, futurs défenseurs de la patrie. C'est pourquoi le public accourra dimanche à la soirée familière organisée par le Foot-Ball-Club de Bulle et prouvera l'intérêt qu'il porte à tous ceux qui pratiquent les sports.

Correspondance patoise.

A la bénichon.

Chtou dzoa pachâ, no j'an jou la bénichon. Ma fi pé chtoa tin de mijère, nion lè jou tan dzoya. Lè femalè brutâvan de chin ke n'avan rin de farena biantz po lè kucholè et lè krijète. pa prou de chakra po lè brèchi. Tiè voli vo; lè dieche!

Ma din le tin, lè bénichon, iran di bénichon, on pou le dre. Dutré dzoua dévan on tivè on bi maton oubin ouna valyinta kotierla. Lè koujèrè ché tyirâvan du lè lindâ di pouartè por agoihâ de la mothârda yo le vin kuè ne mankâvè pâ. Chu lè trablyâ li avè di balè rintzè de kuchalè doroyè, di panérâ de krijète et de brèchi. On invitâvè lè parin, on tzantâvè, on irè dzoya. Lè dzoune dzin formâvan la jeunesse. On chin d'alâvè in kortèje

dèri on bi bochon inrubanâ et avai l'èku ke le chénia balyivè, on ché kreyè pâ rin. On terivè lè filyè, on danhyivè nouthrè danthè; lè j'anhian chintan lou piotè pekotâ et ch'èjerdâvan achemin à n'in fère ouna.

Or'a, rin mé de chin; to lè tzandji. Lè dzoune dzin chin van rodâ à drète et à gautze; on vè kotè j'echtafiè avai lou gandoulè danhyi di danthè ke lè j'anhian ne kognechon pâ; ché touâ-jon, ché mâlyon; on derè ke l'an prè ouna pourâze ke lè rebalyè poutamin, pindin ke kotè piâno élektirik dzuyè de la mujika iradja.

Ly a dza grantin de chin, Luvî ou krotu yre karbatîs pè Velâ lè Moa'zô. Chi li, chi la Jâbè cha féna, ouna granta chakraye, n'avan pâ tru de konyinthe et lou fsji pâ gro de batchi lou vin. On dévèlènè de bénichon, dou j'inmethâ l'avan bin tau bu ke malgré tota l'ivud avalaye iran chou et prè à lou fière. La Jâbè, tot épuriâ pache ke chon vin ne produjè pâ chovin chi l'èfè, chin va tzertchi che n'omo po betâ la pé, li rskontè la tzoja et fournè in dejin: « Te vè, t'in dâ pâ prou mécia, lè adi tru yo ».

Luvî dou Prâ d'amon.

Concours de jeune bétail.

La Fédération des Syndicats d'élevage de la Gruyère organise son concours de jeune bétail pour le

Jeudi 25 octobre, à 9 1/2 h. du matin place de la Foire, à Bulle.

Sont admises à ce concours les génisses des deux races, nées du 1er novembre 1915 au 31 octobre 1916. La finance d'inscription est de 3 fr. par tête.

Les inscriptions et la finance sont reçues par les secrétaires des syndicats fédérés, jusqu'au 22 octobre au plus tard.

Mises publiques d'un fonds de magasin.

Le soussigné exposera en vente par voie d'enchères publiques, samedi 20 courant, dès 1 heure du jour, devant le magasin Stolz à La Tour-de-Treme, un choix varié de marchandises, comprenant des articles d'épicerie, denrées coloniales, articles courants, chocolat, tabac, cigares, papeterie, brosses, etc., etc.

Arnold BENGELY, Négociant.

Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, BULLE
DIMANCHE 21 OCTOBRE, à 8 h. du soir

Soirée familière

organisée par le Football-Club Bulle.

AU PROGRAMME :

Madame à ses brevets, comédie en 1 acte d'Albin Valabrègue.
Invitation cordiale.

CINÉMA LUX, BULLE

Matinée, 3 h. 15. Dimanche 21 octobre. Soirée, 8 h. 15.

Programme exceptionnellement riche

Le SPITZBERG, dans l'Océan Glaciaire Arctique.

PATHÉ JOURNAL.

Remouvant ! LE CALVAIRE D'UNE FEMME, grand drame en 4 parties.

LES MILLIONS DE RIGADIN, Fou-rire en 2 parties.

Location ouverte dès 11 heures du matin.

Romaines Marmites en fonte.

Toutes cassures et fentes peuvent être aujourd'hui réparées avec succès par le soussigné.

Joan Firmann-Castella
Atelier spécial de Soudure-Autogène
BULLE.

A VENDRE

à consommer sur place environ 9000 pieds de foin et regain de première qualité et environ 8 à 10 poses de repais,
L. DUNAND, Notaire, BULLE.

Personne

d'un certain âge, connaissant bien la cuisine, cherche place à Bulle.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 1915 B.

Endiguement de la Broye.

Tous les propriétaires intéressés à l'endiguement de la Broye, dans les plaines de la Joux des Ponts, depuis le Pont des Mosses à la Mortivue, sont convoqués à une Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 21 octobre courant, à 3 heures de l'après-midi, à l'Auberge de la Croix-Verte, à Vaulruz.

L. DUNAND, Notaire, BULLE.

Dimanche 21 octobre
Recrotzon à la Croix-Blanche CORBIÈRES
Bonne Musique.

Dimanche, 21 octobre
RECROTZON à ECHARLENS.
Bonne Musique.

Dimanche 21 octobre
Recrotzon à la Croix-Blanche et à l'Hôtel de la Gare VUADENS.
Invitation cordiale.

A vendre
à distraire 4 à 5000 pieds de foin et regain de première qualité.
S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle, sous P 1906 B.

A vendre
à consommer sur place 7 à 8000 pieds de bon foin et regain
Bel emplacement pour 14 têtes de bétail.
S'adresser à Vve François Clerc, à Vuisternens-dev.-Romont.

Ed. LANG
poëlier - fumiste
Grand'rue BULLE
(maison Ackermann, libraire.)

VENTE DE DOMAINE à BULLE.

Pour cause de partage, l'HOIRIE D'ALFRED ESSEIVA exposera en mises publiques, le SAMEDI 20 OCTOBRE COURANT, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du CHEVAL-BLANC (salle particulière), à Bulle, le domaine qu'elle possède en Planchy, territoire de Bulle, de la contenance d'environ 19 poses de terrain de première qualité, avec bâtiment entièrement neuf. Les conditions seront lues avant les mises.

Pour visiter le domaine et pour tous renseignements, s'adresser à M. JOSEPH PASQUIER, Café-Brasserie du Midi, à BULLE.

Vente de bétail.

Le soussigné vendra aux enchères publiques, pour cause de santé, le lundi 29 octobre, dès 1 heure du jour, devant son domicile sous Russille à PONT-EN-OGOZ :

12 vaches, 4 génisses de 2 ans, 3 veaux de l'année, 2 porcs de 4 mois, 6 clochettes.

Le bétail est tacheté rouge et fait partie du Syndicat d'Avry-devant-Pont. Le paiement se fera au comptant.

L'exposant : Pierre BIFRARE, syndic.

On demande
homme sérieux comme charretier-cocher et pour tous travaux de campagne.
Jos. Remy, voiturier, Bulle.

Attention.
Jeune homme pour petits travaux et
Charretier-livreux sont demandés.
Distillerie Corboz et Fischlin S. A. Romont.

A louer
petit logement
à La Tour.
S'adresser à Alexis Dupasquier, Bulle.

Aide de ménage.
On cherche dans bonne famille jeune fille active et sérieuse. Gage : Fr. 30 à 40 par mois.
Adresser offres sous P. 8505 J. à Publicitas S. A., St-Imier.

Jeune dame
connaissant la couture, cherche place dans un magasin ou autre.
S'adresser sous P. 1899 B., à Publicitas S. A., Bulle.

Où irons-nous le dimanche du
Recrotzon ? à la Croix-Blanche MARSENS

où il y aura une grande soirée familière, avec productions diverses, organisée par la Société de Jeunesse, à 8 heures du soir.
Invitation cordiale.
Le Comité.

Appartement
de 5 pièces et salle de bains à louer
S'adresser à P. FRAUD, BULLE.
A la même adresse une chambre meublée à louer.

Charbons.
Lignite, excellent charbon, à vendre
par wagons à prix très avantageux rendu gare acheteur — gros stock —. Ecrire à Case 10176, Fusterie, Genève.
Bulle, pharmacie d'office
Dimanche 21 Octobre
Pharmacie STREBEL.

à l'aide d'une échelle et d'eau, à éteindre l'incendie et se déclarer. A l'endroit où se déclarent les incendies, il y avait des chiffons brûlés qui ont été lancés sur le toit par l'incendie.
T. résumé de cet acte, T. résumé et fit des aveux devant le juge d'instruction. Le core accusé d'avoir, quel- que part, commis un crime de Marsens.
M. Ro-... président du Tribunal de la Bulle, et Joseph Philippone, président du Tribunal de la Veveyse, ont fonctionné.
M. Weck, procureur général, a l'accusation et M. Louis... avocat, à Bulle, défendra l'accusé.

Précisions. — Le coré fait un heureux devoir de très vive reconnaissance envers de Bulle pour leur générosité à la quête de dimanche. Le résultat a été dépassé toutes les espérances de plus, la charité des manifestés dans toute sa collecte aura à son tour de la citation. Nous sou- population de Bulle l'a- bénédictions promises. Rémunérateur aux cœurs donner sans compter. gréer, etc.

TACHE, caré.
Les militaires. — Les militaires peu aisés de l'armée ont encore une certaine chaussettes à leur dispo-

qui désirent en recevoir les chercher dimanche de 10 h. 1/2 à 11 h., au rez- de l'école des filles. (Communiqué.)

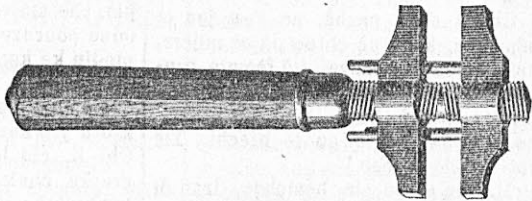
†
tunée GREMAUD-MAGNIN Paul, Marie, François, Jules Bulle; Monsieur et Madame UD, à Bulle, et leurs enfants Guy et Lausanne et les familles de la douleur de faire part à amis et connaissances de la n'île viennent d'éprouver en

MONSIEUR
Gremaud
forestier
poux, fils, frère, neveu et cou- uille, le 18 octobre 1917, dans après une pénible maladie, rs de la religion. ment aura lieu à Bulle, di- bre, à 3 heures après midi. t lieu de lettre de faire part.

†
Charles ADAMOLI, aux Ar- les familles Jules BUCHS, BUCHS en France, Ple- La Villette, Emile BUCHS, RIME-BUCHS à La Tour, BUCHS à Bulle, Eugène BUCHS ont la profonde dou- art du décès de leur chère elle sœur et tante
Marie ADAMOLI
octobre, dans sa 46^{ème} année. ment aura lieu à Bulle, s- t, à 9 1/2 heures du matin. Priez pour elle!

A. DESBIOLLES, Fers, BULLE

OUTILS pour tous métiers.



Prix très modérés.

Téléphone 71.

Vins de table.

La Maison

Francisco Ribes

Croix-Blanche, à Bulle, se recommande pour ses spécialités en Vins rouges et blancs, garantis naturels, à prix modérés.

Vins fins et Liqueurs en bouteilles et ouverts.

Fûts et bonbonnes à disposition des clients.

TRANSPORTS FUNÈBRES

à destination de tous pays.

Maison A. MURITH

Siège social à GENÈVE

succursale : FRIBOURG, Téléphone 3.69

Rue de l'Université 6 et Rue du Lycée.

CERCUEILS et COURONNES

en tous genres. — Tarifs très modérés.

CIERGES, articles funéraires.

Dépôts à BULLE : LOUIS PASQUIER, sacristain.

ROMONT, Charles Clément, ébéniste.

CHATEL ST-DENIS, M. Emile Schröter.

Centrale des Charbons

S. A.

Nous accordons des avances et prêtons notre cautionnement aux fournisseurs et consommateurs de charbons afin de leur faciliter l'approvisionnement en charbons auprès de la Centrale des Charbons S. A., à Bâle.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à la

Direction de la
Banque de l'Etat de Fribourg.

AVANT L'HIVER

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre :

Il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc.

Il fait disparaître constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.

Il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes enver-

tes.

Il combat avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte : fr. 1.50 dans toutes les pharmacies;

à Bulle : Pharmacie Gavia, Strebél.



Vendez vos
CHEVAUX

pour abattre directement à
la Boucherie chevaline
centrale

Louve, 7, Lausanne,

qui vous les paie le plus haut prix du jour. Avantages : garantie d'abatage et prix convenu payé comptant sans aléas. Si nécessité, arrivée par camion auto.

Tél. : jour, 15.36, nuit et dimanche, 12.80.

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce vitrage, brise-bise, etc. Vente directement au consommateur. Echantillons par retour du courrier.

H. METTLER, Héris u.
Fabriq. spéciale de rideaux brodés.

Cabinet dentaire

H. DOUSSE

Chirg.-dentiste.

BULLE

Travaux modernes.

Opérations sans douleurs.

Téléphone 42.

Machines à coudre

de tous systèmes à des prix encore très avantageux. Toujours un beau choix en magasin. Réparations, accessoires et pièces de rechange pour machines à coudre de toutes marques.

Jos. GREMAUD,
mécanicien, BULLE.

A vendre une
bonne jument

de 8 ans.
S'adresser à Léon Hime,
charrotier de lait, à Rossens.

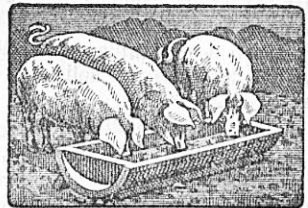
A VENDRE
une voiture

à Patent, à l'état de neuf.
S'adresser sous P 1872 B, à Publicitas S. A., Bulle.

On demande
ouvrier scieur

à la Scierie TOURNARE,
RIAZ.

Auges à porcs en grès inaltérable.



E. GLASSON & Cie, BULLE
Palézieux, La Verrerie, Vaulruz, Château-d'Oex.

JULIE GOETSCHMANN, Grand'rue, BULLE
Magasin de Bonneterie,
Lingerie, etc.

ARTICLES D'HIVER, tels que : châles, boléros à manches et sans manches, jaquettes tricotées, gilets de chasse et fantaisie, guêtres, gants, mitaines, etc.

Spécialité d'articles pour enfants.

Grand choix de laine à tricoter, suisse et anglaise.

Maison de chaussures



En vue des prix élevés des cuirs nous vous offrons des avantages considérables. Demandez notre catalogue, s.v pl.



BRUHIMANN & Cie
WINTERTHOUR

Laine de mouton.

LA FABRIQUE DE DRAP DE NEIRIVUE (Gnydre) achète toutes quantités de laine lavée à 9 fr. 50 et 10 fr. le kilo, suivant qualité.

Paiement par retour du courrier.

MISE d'AUBERGE.

La Commune de LESSOC mettra en location par voie de mises publiques qui auront lieu le 22 octobre à 2 heures du jour, son auberge communale, avec ses dépendances.

Entrée en jouissance : 1^{er} janvier 1918.

Le Secrétaire communal.

LE 27 OCTOBRE

OUVERTURE de l'EXPOSITION des Arts et Métiers

BULLE de la Gruyère. BULLE

120 exposants.

ENTRÉES : 50 cent. Enfants accompagnés de leurs parents, 30 cent.

Cartes d'abonnement (27 oct.-15 nov.), 1 fr. 20.

Vente de bois.

A vendre 280 plantes sapin à Unter-Eggberg, près de Weissenbach (Simmenthal). Transport facile pour la contrée de Bellegarde.

Pour renseignements, s'adresser jusqu'au 30 octobre, à M. Robert Seever-Müller, à Weissenbach. Pour voir les bois, s'adresser au même.

Weissenbach, 14 octobre 1917.

Par ordre : Ad. GERBER.



ABONNEMENT

Suisse . . . 1 an, Fr.

Étranger . . . 6 mois »

Étranger . . . 1 an »

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 ce

On s'abonne dans les

bureaux de poste.

Nos approvisi

Vous vous plaignez

avez-vous raison, qu

soit si rare. Passez

très cher, pourvu q

procurer ; mais ce n

et, dans la plupart de

à remplacé le charbon

riel de chauffage de f

C'est encore sup

que le froid n'est pas

siennement sérieux

l'usage de froidure e

bien vont grelotter d

insuffisamment chauff

Vouslez-vous, lecte

sions ensemble une p

objet de nos appro

combustible ? Chez n

ler que des charbon,

anthracite, il y a dis

solue. Les maigre

ges sont retenus bie

l'avance. Mais aille

loti ? Il y a, dit-on, u

avoir qu'on n'est pu

Mais si l'on doit tou

en souffrirait double

que d'autres ont, inju

visions plus abonda

bles.

Voilà Genève, don

ont pas plus favoris

et réclame aussi du

vages importants de

parvenus en Suisse.

Quantité a été réserv

Nous voici à Berne

seulement la disette

qui se fait sentir. O

d'une grave disette

grand nombre de fam

ralement sur le pavé,

un logement, même

où se caser. Les ap

tenus et envahis p

que que l'on n'avait

qu'ici ; ils viennent

des coups et ils acca

et leurs familles ce

leur chez nous. Cet e

grandes villes est un g

la Suisse, c'est une

souffrirons longtemps

Quel est donc ce p

faire chaud, les prov

être abondantes. Ma

passé pas, il faut mor

che ; c'est Militar

autre palais, c'est M